

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21/09/2017

Délibération d'approbation du rapport de la CLECT du 15 septembre 2017 27 communes (hors communes membres du SIPA)

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport produit par la CLECT annexé à la présente délibération et valant protocole financier,
- **APPROUVE** le transfert de dette, tel que prévu par le rapport et tel que détaillé dans l'annexe du rapport de la CLECT.

Syane - travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications opération commune de Duingt route de Fergy

Monsieur le Maire expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2017, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « **Route de Fergy** » Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré

- APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
- | | |
|---|---------------------|
| d'un montant global estimé à : | 147 573.00 € |
| avec une participation financière communale s'élevant à : | 95 908.00€ |
| avec des frais généraux s'élevant à : | 4 427.00 € |
- S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **3 542.00 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.**
- Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- S'ENGAGE** à verser au SYANE les annuités d'amortissement de la participation estimative (hors frais généraux) à la charge de la Commune, sur la base des 80 % de ladite participation, soit **76 726.40 €**
- Le règlement de la première annuité interviendra le 1^{er} janvier 2018 aux conditions fixées par le SYANE et au vu du plan de financement estimatif Aucun remboursement anticipé ne sera accepté.
- Le règlement du solde de la participation (20 %) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération, et sera réglé par la Commune sur ses fonds propres.
- Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Syane - travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications opération commune de Duingt « voie romaine »

Monsieur le Maire expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2017, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « **Voie romaine** » Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré

- APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
- | | |
|---|---------------------|
| d'un montant global estimé à : | 102 913.00 € |
| avec une participation financière communale s'élevant à : | 69 561.00€ |
| avec des frais généraux s'élevant à : | 3 088.00 € |
- S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **2 470.00 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.**
- Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- S'ENGAGE** à verser au SYANE les annuités d'amortissement de la participation estimative (hors frais généraux) à la charge de la Commune, sur la base des 80 % de ladite participation, soit **55 648.80 €**
- Le règlement de la première annuité interviendra le 1^{er} janvier 2018 aux conditions fixées par le SYANE et au vu du plan de financement estimatif Aucun remboursement anticipé ne sera accepté.
- Le règlement du solde de la participation (20 %) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération, et sera réglé par la Commune sur ses fonds propres.
- Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Syane - travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications opération commune de Duingt « giratoire RD1508/RD8 »

Monsieur le Maire expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2017, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération **Giratoire RD1508/RD8**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré

- APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
- | | |
|---|---------------------|
| d'un montant global estimé à : | 157 282.00 € |
| avec une participation financière communale s'élevant à : | 90 295.00 € |

- avec des frais généraux s'élevant à : **4 719.00 €**
- S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **3 775.00 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.**
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- S'ENGAGE** à verser au SYANE les annuités d'amortissement de la participation estimative (hors frais généraux) à la charge de la Commune, sur la base des 80 % de ladite participation, soit **72 236.00 €**
Le règlement de la première annuité interviendra le 1^{er} janvier 2018 aux conditions fixées par le SYANE et au vu du plan de financement estimatif Aucun remboursement anticipé ne sera accepté.
Le règlement du solde de la participation (20 %) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération, et sera réglé par la Commune sur ses fonds propres.
Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Projet d'aménagement de la promenade du château

M. Deleau Didier « consultant conseiller technique et juridico-administratif dans le domaine fluvial » présente au conseil municipal l'étude de faisabilité de cheminement piétons sur le lac d'Annecy. L'objet de l'étude porte sur la possibilité de réaliser un circuit en boucle pour piétons traversant le vieux village et reliant les abords du lac. Le trottoir existant le long de la route Annecy-Albertville est très étroit et non sécurisé pour la circulation des piétons se déplaçant en groupe ou en famille. L'aménagement sur le lac devra intégrer cette problématique (installation d'un ponton flottant). Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Mandate Monsieur le Maire pour demander des subventions.
Selon le montant de subventions obtenu le projet sera débattu à nouveau en conseil municipal.
Les conseillers municipaux priorise le projet d'aménagement de la plage ;*
- *Accepte et autorise Monsieur le Maire à régler le devis d'étude de faisabilité présenté par M. Deleau soit 2 800.00 € nets.*

La séance est levée à 24 h 00

**Le Maire,
Marc ROLLIN**